

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 OCTOBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00432

LANCEMENT D'UN APPEL A PROJETS A DESTINATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES FILIERES D'ECONOMIE CIRCULAIRE ET DE LA REDUCTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 octobre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 59

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Philippe DENIS donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Georges HALLARY,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN

RECU EN PREFECTURE

Le 29 octobre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20211021-D20210043210

DATE D'AFFICHAGE :29 octobre 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. André CHARBONNIER, Mme Frédérique CHAVE, M. Christophe FAVERJON,
Mme Delphine JUSSELME, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND,
Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 OCTOBRE 2021

LANCEMENT D'UN APPEL A PROJETS A DESTINATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES FILIERES D'ECONOMIE CIRCULAIRE ET DE LA REDUCTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Saint-Étienne Métropole a mis en place une politique dédiée au soutien de l'ESS avec comme objectif de répondre aux problématiques socio-économiques du territoire. La collectivité a mis en place une stratégie territoriale dédiée à l'ESS intitulée : PROgramme de Coopération de l'ESS (PROCESS) qui se décline en 4 axes :

1. Sensibiliser et promouvoir l'ESS,
2. Accompagner les projets d'entrepreneuriat en ESS,
3. Consolider le développement des structures de l'ESS,
4. Favoriser le changement d'échelle et la pérennisation des initiatives économiques et sociales du territoire.

Dans le cadre des axes 3 et 4, il est prévu le lancement d'un appel à projets à destination des entreprises de l'ESS sur des sujets à enjeu pour le territoire. En 2021, l'appel à projets vise à soutenir des initiatives en faveur de la réduction des déchets.

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) vise notamment la réduction des plastiques à usage unique, l'allongement de la durée de vie des produits ou encore le fait de mieux produire pour préserver les ressources.

In fine, il s'agit de réduire à la source la production de déchets, et la Métropole s'y engage avec :

- un premier programme local de prévention de déchets 2020-2025,
- un Plan Climat Air Energie Territorial,
- un territoire qui a obtenu le 1^{er} palier du Label « Economie circulaire » de l'ADEME en janvier 2021.

L'objectif de ces différentes démarches est d'engager de manière pérenne les acteurs du territoire métropolitain dans de nouvelles habitudes de consommations plus durables, en lien avec d'autres politiques publiques métropolitaines.

Cela nécessite de sensibiliser et former les usagers, mais aussi de faire émerger de nouvelles solutions. En effet, pour faire évoluer les comportements des usagers, l'information doit être couplée à une offre de service adaptée, visible et locale, pour permettre d'adopter des pratiques plus vertueuses.

L'appel à projets a pour ambition d'accompagner des projets qui proposent un nouveau service, concept et/ou process de transformation et/ou de commercialisation qui concourt au développement de projets d'économie circulaire sur le territoire de Saint-Etienne Métropole, visant à contribuer à la réduction des déchets produits sur le territoire métropolitain.

Les actions soutenues devront répondre à au moins l'un des objectifs thématiques suivants :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Le développement des pratiques sur la seconde vie des produits, en alternative à l'abandon d'objets en état d'usage,
- Le développement d'alternatives aux emballages et bouteilles jetables via des solutions d'emballages et de contenants réutilisables,
- Le développement de la mutualisation de biens / usages,
- Plus globalement, la mise en œuvre de solutions nouvelles d'économie circulaire permettant de réduire les volumes de déchets entrant dans les filières traditionnelles de collecte et de traitement.

Cet appel à projet est destiné aux structures relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS) ou aux entreprises cherchant à concilier utilité sociale, performance économique et gouvernance démocratique, avec pour ambition de créer des emplois et de développer une plus grande cohésion sociale dans le cadre d'un groupement donnant une place significative aux structures de l'ESS.

Il est proposé une intervention de Saint-Etienne Métropole selon les modalités suivantes :

- une subvention au titre du fonctionnement du ou des projets retenus dans le cadre d'une enveloppe totale de 20 000 € avec un taux d'intervention de 80 % maximum. Cette enveloppe pourra être répartie dans le cas où plusieurs projets seraient retenus,
- les dépenses éligibles et le cadre d'intervention sont précisés dans le règlement de l'appel à projets et dans les conventions qui seront signées entre Saint-Etienne Métropole et les lauréats retenus.

Le processus de mise en œuvre de l'appel à projets sera le suivant :

- Lancement de l'appel à projets en novembre 2021,
- Sélection du ou des candidats en décembre 2021,
- Durée des projets soutenus : 12 mois,
- Réunion de bilan début 2023.

Une instruction technique des dossiers sera proposée par les Directions du Développement économique et de la Gestion des déchets de Saint-Etienne Métropole auxquelles sera associée la MIFE Loire Sud (opérateur de PROCESS). Ces avis techniques seront transmis à Madame la Vice-Présidente de Saint-Etienne Métropole chargée de l'Economie Sociale et Solidaire et Monsieur le Vice-Président de Saint-Etienne Métropole chargé de la gestion et du traitement des déchets, qui après avoir auditionné les entreprises sélectionnées répondant aux critères d'éligibilité, valideront la liste des lauréats retenus.

Pour mettre en œuvre ce dispositif, Saint-Etienne Métropole devra :

- signer une convention avec la Région Auvergne Rhône-Alpes pour autoriser Saint-Etienne Métropole à verser ces aides. Un avenant à la convention est présenté en Commission Permanente de la Région ;
- signer une convention entre Saint-Etienne Métropole et les entreprises retenues fixant le cadre de l'aide.

Ces deux documents sont annexés à la présente délibération.

Une seconde phase est prévue en 2022 afin de compléter cet appel à projet. Ainsi, il sera proposé aux instances délibératives de Saint-Etienne Métropole une enveloppe complémentaire pour l'attribution d'une subvention d'investissement et de fonctionnement porté par la Direction de la Gestion des déchets, à destination des lauréats retenus dans le cadre de cet appel à projets.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le lancement d'un appel à projets à destination des acteurs de l'ESS en faveur de la réduction des déchets sur le territoire de Saint-Etienne Métropole, doté d'un budget de 20 000 € pour une subvention en fonctionnement ;**
- **approuve le règlement de cet appel à projets ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer avec les entreprises retenues une convention d'attribution de ces aides ;**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à signer avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes une convention autorisant ainsi Saint-Etienne Métropole à verser une aide financière aux entreprises retenues par l'appel à projets ;**
- **la dépense sera imputée au titre du fonctionnement, sur le budget principal 2021 SERV/65748/PROCE.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU